

Réunion du 8 juillet 2025

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Madame Bernadette TRANCHAND, Danielle RANGER, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : /

Secrétaire de séance : Frédéric DELOLME

Délibération n°3 : (2025-035) : Décision Modificative – budget eau-assainissement :

Considérant la demande du comptable public en date du 2 mai 2025 sur l'admission en non-valeur pour les créances qui se sont révélées irrécouvrables pour le budget eau-assainissement,
Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal donne son accord pour l'admission en non-valeur de ces créances en signant l'état et en faisant le nécessaire pour le mandatement des sommes concernées sur l'exercice 2025,

Considérant que, suite aux votes précédents sur les créances irrécouvrables et éteintes sur le budget de l'eau-assainissement, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur le chapitre 65 du budget eau-assainissement,

Une décision modificative est proposée concernant les créances irrécouvrables et les créances éteintes sur le budget eau-assainissement :

DEPENSES				
Chapitre	Article	Budget initial	DM	Nouveau budget
65	654 Créances admise en non-valeur	500,00	500,00	1 000,00
011	61523 entretien-réparation	10 000,00	-500,00	9 500,00,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

- **Accepter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

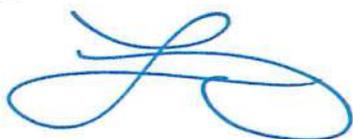
Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 08/07/2025

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 15/07/2025

et affichage en mairie le même jour

Pierre LETIEVANT,
Maire



Frédéric DELOLME,
Secrétaire de séance